

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT-MARTIN

**ARRETE MUNICIPAL N° 04\_07\_2024\_018**  
portant délégation de signature

**Le Maire de la commune de MONTBONNOT ST MARTIN,**

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée du 15 novembre 2006;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-19, L2122-20 et L2122-27 et suivants ;
- 

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée de mon mandat, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine RAMBAUD**, Responsable du service Evènementiel, pour les questions relatives aux compétences énumérées par l'article L2122-21.

**Article 2**

Cette délégation est particulièrement accordée pour :

- La signature des bons de commande de travaux, de fournitures ou de services courants ou urgents et pour les lignes de crédit suivantes :

GESTIONNAIRES	Compte	DESTINATIONS
EVE - EVENEMENTIEL	Total 6042-Achat de prestations de services	TOUTE DESTINATIONS
	Total 60623-Fournitures non stockées - Alimentation	
	Total 60628-Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	
	Total 60632-Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	
	Total 60636-Fournitures non stockées - Habillement et vêtement de travail	
	Total 611-Contrats de prestations de services	
	Total 61358-Autres locations mobilières	
	Total 6188-Autres frais divers	
	Total 6232-Fêtes et cérémonies	
	Total 6234-Réceptions	
	Total 6251-Voyages, déplacements et missions	
	Total 6282-Frais de gardiennage	
	Total 637-Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	
CUL - CULTURE	Total 6042-Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	ANIM - EXPO
	Total 611-Contrats de prestations de services	
	Total 6234-Réceptions	
	Total 2152-Installation de voirie	

### **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Montbonnot Saint Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Le Touvet.

Fait à Montbonnot St Martin, le 29 mars 2024

Le Maire,



Dominique BONNET

Notifié à l'intéressée qui l'accepte :

Le : 2 avril 2024

Catherine RAMBAUD

